



Le bulletin de paie : un casse-tête pour un grand nombre de Français

Seul 1/3 des salariés français comprend la totalité des informations

Paris, le 13 septembre 2022 - Pour beaucoup de salariés, le bulletin de paie est compliqué à décrypter. D'après une étude réalisée par PayFit en partenariat avec l'institut Ipsos (via FastFacts®, plateforme Ipsos.Digital) auprès de 1 000 répondants, 18% des salariés français déclarent ne comprendre que quelques informations figurant sur une fiche de paie. Seuls 33% des salariés comprennent la totalité des informations.

Le bulletin de paie doit répondre à un certain nombre de standards : on doit y préciser entre autres des informations concernant l'employeur, l'employé, les conventions collectives, la période et le nombre d'heures travaillées, les informations relatives au salaire ou encore les cotisations sociales particulièrement détaillées. L'ensemble de ces éléments est parfois difficile à comprendre pour le salarié. C'est pourquoi [PayFit](#), logiciel de gestion de la paie et de ressources humaines, a décidé de simplifier la lecture de la paie en proposant un nouveau bulletin de paie plus clair, compréhensible, mais aussi plus moderne grâce à son nouveau design.

La complexité du bulletin de paie vue par les Français

L'étude PayFit met en avant la complexité de lecture du bulletin de paie en France. En effet, alors que 86% des salariés français cherchent à le comprendre, ce document se révèle être tellement difficile à lire que 3% ont même abandonné. A noter, 4% n'ont jamais cherché à comprendre et n'envisagent pas de le faire.

Parmi les éléments les plus gênants dans la lecture d'une fiche de paie, arrivent en tête les intitulés, termes ou acronymes utilisés (ex : *CSG déductible de l'impôt sur le revenu*) pour 56% des Français ; suivi des différents montants présents (31%), du nombre de lignes (28%), et du nombre de catégories (santé, famille...) (24%).

Le nouveau bulletin de paie PayFit et ses évolutions

La différence majeure entre l'ancienne et la nouvelle version du bulletin de paie est **l'ajout d'une première page récapitulant les principales informations de paie** : salaire net, cumul depuis le début du contrat, congés disponibles et composition du salaire brut. Le salarié y a automatiquement accès dès l'envoi de sa fiche de paie par l'entreprise. De quoi améliorer considérablement la compréhension du document.

BULLETIN DE PAIE
EN EUROS - juillet 2022

Bonjour Alice

Voici votre bulletin de paie de juillet 2022.

Votre salaire avant impôt 1 563,55 €
Prélèvement à la source (2,10 %) 35,50 €

Votre salaire après impôt 1 528,05 €
Votre salaire après impôt vous sera transféré le 20/07/2022

Calcul du salaire net

Rémunération brute	2 061,59 €
<small>Dont 357,34 € de primes</small>	
Cotisations et contributions sociales	- 429,64 €
Indemnités non soumises	+ 0,00 €
<small>Dont notes de frais (0,00 €)</small>	
Autres retenues	- 68,40 €
<small>Dont tickets restaurant (68,40 €)</small>	
Prélèvement à la source	- 35,50 €
Net à payer	1 528,05 €

Cumuls DEPUIS JANV. 2022

Salaire net imposable	15 325,45 €
Salaire Brut	19 396,40 €
Prélèvement à la source	885,97 €
Heures ou jours réellement travaillé(e)s	1029h.

Congés disponibles 29,77 jours
Jours payés en juillet 2022 0,00 jours

CP N-1 25,00 jours
+ Acquis 25,00j
- Prio 0,00j

CP N 4,06 jours
+ Acquis 4,06j
- Prio 0,00j

Composition du salaire brut



● Salaire net après impôt 74,12 %
● Prélèvement à la source 1,72 %
● Cotisations 24,16 %
● Surtaxe 0,00 %

Retrouvez tous les détails de votre fichier en deuxième page de votre bulletin de paie



Vérifiez l'intégrité du bulletin

CODE DE VÉRIFICATION : 710803

Par ailleurs, alors que **les informations relatives aux montants de revenus, temps de travail et impôts prélevés à la source cumulés depuis le début de l'année fiscale** étaient auparavant renseignées dans une zone de commentaire au milieu d'autres informations, celles-ci **sont dorénavant lisibles dans un tableau dédié**. De quoi les retrouver plus facilement au moment de déclarer ses impôts, un moment déjà stressant pour nombre de Français puisque 39% d'entre eux déclarent qu'une incompréhension de la fiche de paie leur complique le quotidien lors de cette période.

Aussi, en dehors de l'allègement de son contenu, l'apparence de la zone de commentaire a été revue pour attirer l'attention du salarié en cas de message important et mettre davantage en avant le contenu proposé.

Ancien bulletin de paie

Nouveau bulletin de paie

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU				1 669,33	du mois
IMPÔT SUR LE REVENU	BASE	Taux PERSONNALISÉ	MONTANT		DONT ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À LA SUPPRESSION DES COTISATIONS CHÔMAGE ET MALADIE 32,55
Impôt sur le revenu prélevé à la source (S)	1 603,25	1,00%	16,03		TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR 2 817,28
NET PAYÉ				1 653,30	ALLÈGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR 565,06
<small>(1) + (2) - (3) - (4) - (5) - (6)</small>					NET IMPOSABLE 1 603,25
DATE DE PaiEMENT				30 JUIN 2022	
	ACQUIS	PRIS	SOLDE	COMMENTAIRES	
CP N-1	16,00	0,00	16,00	Informations fiscales : Rémunération nette imposable : 9 175,32 € dont 1 603,25 € sur le mois. Heures supplémentaires exonérées : 1 502,16 € dont 262,86 € sur le mois. Prélèvement à la source : 91,74 € dont 16,03 € sur le mois / Cumuls depuis le 1er janvier 2022 : Rémunération brute 12 877,57 € / Cumul des heures réellement travaillées depuis le 1er janvier 943,8h. Temps travaillé ce mois : 171,6 h. La journée de solidarité 2022 est fixée au 6 juin 2022.	
CP N	2,50	0,00	2,50		

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Pour la définition des termes employés, se reporter au site Internet www.service-public.fr rubrique cotisations sociales.

Bulletin généré par PayFit

Impôt sur le revenu	Base (Net imposable)	Taux personnalisé	Montant	Soldes de congés	
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 603,25	1,00 %	16,03	CP N-1	CP N
				Acquis	5,00
				Pris	0,00
				Solde	16,00
				5,00	
Autres informations				Cumuls DEPUIS JANV. 2022	
Total versé par l'employeur			2 807,47	Net imposable	10 778,57
Allègement de cotisations employeur			566,17	Salaire brut	15 127,57
Net imposable			1 603,25	Prélèvement à la source	107,77
Temps travaillé ce mois			156,00	Heures ou jours réellement travaillé(e)s	1099,8h.
Commentaires					

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce document sans limitation de durée. Pour la définition des termes employés, se reporter au site Internet www.service-public.fr rubrique cotisations sociales.

PayFit

La compréhension de la fiche de paie passe également par une explication plus claire du calcul du salaire net après impôt. L'obtention de ce dernier se fait après ajout et déduction de plusieurs éléments au sein du tableau de cotisations, désormais clairement identifiables directement dans le bulletin de paie par le biais de pastilles bleues, afin d'aider les salariés à comprendre au mieux cette formule de calcul.

Ancien bulletin de paie

Nouveau bulletin de paie

DÉSIGNATION	BASE	PART EMPLOYÉ		EMPLOYEUR MONTANT	CALENDRIER	
		Taux ou %	Montant		JOUR	ÉVÉNEMENT
Salaires de base	151,67	12,9808	1 968,75		V 01	
Heures supplémentaires contractuelles 25 %	17,33	16,2260	281,25		S 02	
Rémunération brute (1)			2 250,00		D 03	
Santé					L 04	
Assurance maladie	2 250,00			157,50	M 05	
Mutuelle Platfond de la Sécurité Sociale	4 428,00	1,030	35,31	35,31	M 06	
Prévoyance Tranche A	2 250,00	0,370	8,33	8,33	V 08	
B-testeurs Paylip Generator -- Accidents du travail - Maladies professionnelles					S 09	
Accidents du travail - Maladies professionnelles	2 250,00			31,73	D 10	
Retraite					L 11	
Sécurité sociale plafonnée	2 250,00	6,900	155,25	192,38	M 12	
Sécurité sociale déplafonnée	2 250,00	0,400	9,00	42,75	M 13	#
Complémentaire Tranche 1	2 250,00	4,010	90,23	135,23	S 16	
B-testeurs Paylip Generator -- Famille (1)					D 17	
Famille	2 250,00			77,63	M 19	
Assurance Chômage					M 20	
Chômage	2 250,00			94,51	J 21	
B-testeurs Paylip Generator -- Autres contributions dues par l'employeur					V 22	
Autres contributions dues par l'employeur				85,77	S 23	
CSG-CRDS					L 25	
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 977,94	6,800	134,50		M 27	
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 977,94	2,900	57,36		J 28	
CSG-CRDS 9,7 % non déductible	276,33	9,700	26,80		V 29	
Réductions salariales sur heures (ou jours) supplémentaires					S 30	
Réduction salariale sur heures supplémentaires	281,25	11,310	-31,81		D 31	
B-testeurs Paylip Generator -- Exonérations de cotisations						
EXONÉRATIONS, ÉCRETEMENT ET ALÈGÈREMENT DE COTISATIONS				-390,67		
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SALARIALES (4)			484,97			
TOTAL COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PATRONALES				470,47		
Autres retenues (3)						
Tâtes Restaurant	20,00	4,350	87,00	87,00	#	JOUR FÉRIÉ

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU				1 678,03	EN MOIS
IMPÔT SUR LE REVENU	BASE	Taux PERSONNALISÉ	MONTEMENT		DONT ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À LA SUPPRESSION DES COTISATIONS CHÔMAGE ET MALADIE
Impôt sur le revenu prélevé à la source (2)	1 693,25	1,00%	16,93		32,55
NET À PAYER			1 662,00		TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR
(1) + (2) - (3) - (4) - (5) - (6)					2 807,47
EN EURO					ALÈGÈREMENT DE COTISATIONS (EMPLOYEUR)
					546,17
DATE DE PAIEMENT			31 JUILLET 2022		NET IMPOSABLE
					1 603,25

DÉSIGNATION	BASE	PART SALARIÉ		PART EMPLOYEUR	CALENDRIER	
		Taux ou %	Montant		JOUR	ÉVÉNEMENT
Salaires de base	151,67	12,98	1 968,75		V 01	
Heures supplémentaires contractuelles 25 %	17,33	16,23	281,25		S 02	
Rémunération brute (1)			2 250,00		D 03	
Assurances maladie (1)	2 250,00			157,50	L 04	
Mutuelle Platfond de la Sécurité Sociale	4 428,00	1,03	35,31	35,31	M 05	
Prévoyance Tranche A	2 250,00	0,37	8,33	8,33	M 06	
Accidents du travail - Maladies professionnelles	2 250,00			31,73	J 07	
Sécurité sociale plafonnée	2 250,00	6,90	155,25	192,38	V 08	
Sécurité sociale déplafonnée	2 250,00	0,40	9,00	42,75	S 09	
Complémentaire Tranche 1	2 250,00	4,01	90,23	135,23	D 10	
Famille	2 250,00			77,63	L 11	
Chômage	2 250,00			94,51	M 12	
Autres contributions dues par l'employeur				85,77	M 13	#
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 977,94	6,80	134,50		V 15	
CSG-CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 977,94	2,90	57,36		D 17	
CSG-CRDS 9,7 % non déductible	276,33	9,70	26,80		L 18	
Réduction salariale sur heures supplémentaires					M 19	
EXONÉRATIONS, ÉCRETEMENT ET ALÈGÈREMENT DE COTISATIONS				-390,67	M 20	
TOTAL COTISATIONS & CONTRIBUTIONS SALARIALES (4)			484,97		J 21	
TOTAL COTISATIONS & CONTRIBUTIONS PATRONALES				470,47	V 22	
Autres retenues (3)					S 23	
Tâtes Restaurant	20,00	4,35	87,00	87,00	D 24	
Net à payer avant impôt sur le revenu				1 678,03	L 25	
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie					32,55	M 26
Net payé en euros (Virement)				1 662,00	J 28	
Date de paiement					31/07/2022	V 29
					S 30	
					D 31	

« L'importance de ce que représente le bulletin de paie mérite que l'on s'y attarde plus. Cette simple feuille de papier a un poids immense dans la vie d'un salarié. Au-delà du nombre de chiffres renseignés, le bulletin de paie donne une forme de stabilité, de sécurité dans la vie. Il permet de justifier un emploi, de gagner de l'argent, d'acheter un logement mais aussi de préparer sa retraite. » déclare Firmin Zocchetto, CEO et co-fondateur de PayFit. « Aujourd'hui, trop peu de français savent lire convenablement leur fiche de paie dans sa totalité. Avec notre modèle, nous avons souhaité faciliter la compréhension de lecture par le salarié. Et il semblerait que cela fonctionne, puisque 62% des personnes interrogées déclarent qu'elles souhaiteraient recevoir leur bulletin de paie sous le même format que celui que nous proposons ».

Fiche pratique : les étapes pour bien lire sa fiche de paie

Lire un bulletin de paie n'est pas chose aisée. Au premier abord, celui-ci peut faire peur de par la quantité d'informations qu'il contient. D'après l'étude PayFit, 4% ne cherche pas à le comprendre. Or, il est important de savoir le lire et le vérifier en cas d'erreur.

Pour bien lire une fiche de paie, il faut schématiquement tout découper en cinq parties :

1. **Les éléments d'identification des parties.** Situés en haut du bulletin de paie, cette partie indique l'identité du salarié et de l'employeur. Ces informations s'apparentent à des cartes d'identité et doivent obligatoirement figurer sur le document, au même titre que la durée de travail et la date à laquelle le salarié reçoit son salaire.
2. **Le salaire brut et les ajouts.** Seconde partie à lire sur le bulletin de paie, elle indique la rémunération à laquelle le salarié a droit mensuellement, avant déduction des cotisations sociales. Il peut parfois contenir différents avantages, tels que les primes ou les heures supplémentaires par exemple.
3. **Les cotisations sociales et patronales.** Si le salaire brut est le premier chiffre indiqué dans les premières lignes d'un bulletin de salaire, il ne correspond pas au salaire que le salarié va toucher à la fin du mois. En effet, de ce montant seront déduites différentes cotisations à déduire du salaire brut. Elles permettent d'assurer le fonctionnement des prestations sociales pour pouvoir en bénéficier dans le futur (retraite, maladie...).
4. **Le salaire net et le prélèvement à la source.** Sans doute la dernière étape pour comprendre une fiche de paie. Il faut là encore compter une déduction relative aux impôts, prélevée directement à la source. Il est important de vérifier cette partie, puisque le taux de prélèvement peut changer d'une année à l'autre.
5. **Les congés payés.** Le dernier encart concerne les congés payés acquis et pris au cours de la période de référence.

Les pays les plus complexes en matière de paie : la France en tête

Depuis 2017, la France est en tête du classement mondial en matière de complexité de la paie (*Source – Alight*). Alors que les bulletins de paie font une 40aine de lignes dans l'hexagone, on n'en compte que 16 en Belgique, 16 en Grande-Bretagne, 15 en Allemagne et en Espagne ou encore 12 au Japon et 11 en Chine, où l'on privilégie l'aspect informatif de la fiche de paie. Cela s'explique en partie par la volonté d'y placer un maximum d'informations pour garantir la sécurité des données et leurs complétudes. Le droit français ajoute encore sa dose de complexité, puisqu'il requiert d'y mentionner les spécificités propres à l'entreprise, les partenaires sociaux ou encore le secteur d'activité.

Le casse-tête de la paie en France



Top 5 des pays où la paie est la plus complexe*

1. France
2. Italie
3. Belgique
4. Allemagne
5. Espagne



*From The Aight Global Payroll Complexity Index 2021



Zoom sur le bulletin de paie français*



67%
des salariés français ne comprennent pas complètement leur fiche de paie.

La complexité vient :

1. Des intitulés, termes et acronymes
2. Des différents montants présents
3. Du nombre de lignes

*Etude menée par Ipsos Digital avec PayFit en août 2022, auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1000 personnes.



Le saviez-vous ?

C'était mieux avant ?

En 1948, la fiche de paie française ne comportait que ...
5 lignes.

Cling cling !

Par erreur, une entreprise chilienne a payé un employé **330 fois** son salaire. Depuis, il s'est volatilisé !

Ca peut vous coûter cher !

Un locataire résidant dans le Morbihan a été condamné à 4 mois de prison et 2500€ d'amende **pour avoir falsifié** ses bulletins de paie d'un montant largement supérieur à ce qu'il gagne en réalité pour obtenir son logement.

Un salaire vraiment minime !

En novembre 2015, un brigadier de police a reçu une fiche de paie de **0,91 cts.**
Un bulletin de paie très long pour un salaire très bas !



À propos de PayFit

Lancée en 2016, [PayFit](#) est une entreprise française qui ambitionne, via une solution SaaS, de faciliter une tâche considérée comme complexe et chronophage : la gestion de la paie et des ressources humaines. Fondée par Firmin Zocchetto (CEO), Ghislain de Fontenay (CTO) et Florian Fournier (CPO), l'entreprise a levé 434 millions d'euros, auprès de Xavier Niel, d'Accel, d'Eurazeo Growth, de BpiFrance et de General Atlantic, lui permettant ainsi de soutenir son ambition de croissance et de développement.

Implanté dans 4 pays (France, Espagne, Allemagne et Royaume-Uni), PayFit emploie actuellement 1000 personnes en Europe qui accompagnent 7 500 TPE et PME dans la gestion de leurs paies et de leurs ressources humaines.

Contacts presse

Emilie Zagozda - 06 47 80 84 39 - emilie.zagozda@gen-g.com

Juliette Thery - 06 98 45 13 28 - juliette.thery@gen-g.com